

MAIRIE DE

**COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°2024- 03-07-01****SÉANCE DU 22 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation: 19 février 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de voix : 18

**- Étaient présents :**

Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;  
Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoint** ;  
Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Monique BEC, Agnès CONSTANT, Thierry LUCAT, Elodie PAULS, Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, **Conseillers** ;  
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**- Étaient absents excusés :** Monique GIBERT,  
Jean FABRE,  
Bernard GOMBERT,  
Pascal SOUYRIS,  
Pierre ROSSIGNOL,

**- Était absent :** Anne THEVENOT

**- Procurations :** Monique GIBERT à Elodie PAULS,  
Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN,  
Bernard GOMBERT à Fabienne GALVEZ,  
Pascal SOUYRIS à Christiane CAMBEFORT,  
Pierre ROSSIGNOL à Monique BEC

**- Secrétaire de séance :** Fabienne GALVEZ

La séance est ouverte à 18H30

**Délibération n°2024-03 – 07-01 / Adoption du Compte de Gestion 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion 2023 établi par le Trésorier est conforme au compte administratif de la commune et présente des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**PRENDS ACTE** des résultats d'exécution du compte de gestion (en euros) :

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024

ID : 034-213402811-20240322-2024030701-DE



	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	- 314 122,79		119 270.87	- 194 851.92
Fonctionnement	374 122.36	190 144.36	460 265.38	644 243.38
TOTAL	59 999.57	190 144.36	579 536.38	449 391.46

**DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2023 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire

Jean-Luc DARMANIN